

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-003

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230124-CC_2023_003-DE

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 37 |
| Présents | 26 |
| Votes | 34 |

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Yves GOUGNE
Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON
Denis LANCHON donne procuration à Bruno FERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT
Christèle CROZIER donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Gérard MAGNET donne procuration à Magali BACLE
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale DANIEL

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Désignation de
nouveaux membres
au sein des
Commissions
d'Instruction**

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2020-041 du Conseil Communautaire du 4 juin 2020 portant création et organisation des Commissions d'Instruction thématiques,

Vu la délibération n° CC-2020-042 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 portant élection des membres des Commissions d'Instruction,

Vu la délibération n° CC-2022-110 du Conseil Communautaire du 18 octobre 2022 portant désignation de nouveaux membres au sein des Commissions d'Instruction,

En début de mandat, le Conseil Communautaire a procédé à la création des trois Commissions d'Instruction Thématiques suivantes (le nombre maximal de membres par commission ayant été fixé à 15 en sus du Vice-Président en charge de la thématique) en autorisant la participation de conseillers municipaux aux groupes de travail créés au sein de ces commissions :

- Commission Solidarités et Vie Sociale
- Commission Aménagement du Territoire, Equipements et Transition Ecologique
- Commission Finances, Moyens Généraux et Développement Economique



Compte tenu des domaines de délégation du 6^{ème} vice-président délégué à l'Emploi et à la Mutualisation et du 10^{ème} vice-président délégué au Logement, à l'Habitat Inclusif et à la Revitalisation Urbaine, il est proposé de les désigner pour participer à une seconde Commission d'instruction pour leur permettre d'être associés à l'instruction de l'ensemble des dossiers relevant de la totalité de leur champ d'intervention.

Vu la candidature de Jean-Pierre CID pour intégrer la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » et la candidature de Luc CHAVASSIEUX pour intégrer la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, équipements et transition écologique »,

Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant les modalités de désignation au sein des Commissions d'Instruction, il est proposé de procéder à une élection au scrutin uninominal.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 26.01.23
Notifié ou publié
le 26.01.23
Le Président

DESIGNE :

- Jean-Pierre CID au sein de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale »
- Luc CHAVASSIEUX au sein de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, équipements et transition écologique »

CONFIRME la nouvelle composition des Commissions d'Instruction telle qu'elle figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
RENAUD PFEFFER

PUBLIE LE 26 JANVIER 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT





Composition des Commissions d'Instruction

(Mise à jour suite au Conseil Communautaire du 24 janvier 2023)

| Communes | Commission d'Instruction SOLIDARITES ET VIE SOCIALE | Commission d'Instruction AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE | Commission d'Instruction FINANCES, MOYENS GENERAUX ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE |
|----------------------------|--|---|---|
| Présidence de la CI | Y. GOUGNE | P. OUTREBON | F. BREUZIN |
| BEAUVALLON | F. TRIBOLLET S. NICOLAY | F. PINGON | JL. BONNAFOUS |
| CHABANIERE | C. DOMPNIER DU CASTEL JP. CID | B. FERRET D. LANCHON | A. RIBERON JP. CID |
| CHAUSSAN | L. CHAVASSIEUX | A. BLANC L. CHAVASSIEUX | |
| MORNANT | V. MERLE P. CHAPOT R. GUERIAUD | P. BERRET | L. BIOT P. DANIEL |
| ORLIENAS | O. BIAGGI | M. SEON T. BADEL | |
| RIVERIE | | I. BROUILLET | |
| RONTALON | C. CROZIER | C. FROMONT | |
| ST ANDRE | | M. COSTE | |
| ST LAURENT | | H. DESTANDAU | C. POUZARGUE |
| SOUCIEU | G. MAGNET M. BACLE | B. CHATAIN A.S. DEVAUX | A. SAVOIE |
| TALUYERS | | C. JULLIAN | S. SICHE-CHOL |
| | Président CI + 12 membres | Président CI + 15 membres | Président CI + 8 membres |